

# LES HOMMES EN RUPTURE CONJUGALE ET L'ACCESSIBILITÉ À LA JUSTICE

Mémoire du Regroupement provincial en santé et bien-être des hommes en collaboration avec le Pôle d'expertise et de recherche en santé et bien-être des hommes et le Réseau Masculinités et Société.

Présenté dans le cadre de la Consultation sur le droit de la famille

20 juin 2019



## **Table des matières**

Introduction	1
La question de l'accessibilité à la justice	1
Les hommes en situation de rupture conjugale et leur rapport à la justice	1
Une expérience : l'accompagnement professionnel	3
Des recommandations pour une application concrète du droit de la famille	4
Conclusion	5
Références bibliographiques	6

## **Introduction**

Dans le cadre de la consultation sur le droit de la famille, mise sur pied par le gouvernement du Québec, un document a été produit afin de guider la consultation sur les grands thèmes qui en seront l'objet (Commission citoyenne sur le droit de la famille, 2018). Dans la section Prémisses de la réflexion, le document s'intéresse entre autres au thème de l'accessibilité à la justice. Il est souligné l'importance de ce thème afin que le droit de la famille puisse avoir des impacts concrets dans la vie des familles québécoises. C'est dans ce contexte que nous présentons le présent mémoire qui concerne spécifiquement la réalité des hommes en situation de rupture conjugale dans leur rapport avec la justice civile et qui aborde des mesures concrètes pour en faciliter l'accès.

## **La question de l'accessibilité à la justice**

L'accessibilité à la justice constitue un enjeu important. Le Comité d'action sur l'accès à la justice en matière civile et familiale (2013) faisait écho à cette préoccupation en soulignant que « le système de justice en matière civile et familiale est trop complexe, trop lent et trop cher. Il se révèle souvent incapable d'aboutir à des résultats justes, qui soient proportionnés aux problèmes qui lui sont soumis ou qui reflètent les besoins des gens qu'il est censé desservir [...]. Le système actuel, qui est inaccessible à tellement de gens et qui est incapable de remédier comme il faudrait au problème, est insoutenable. » (p.iii). Ces observations sont reprises en substance par le Groupe de travail sur les systèmes de justice civile dans son rapport Vers le futur: Réforme de la justice civile du Canada de 1996 à 2006 (2012) et dans l'étude de Farrow et ses collaborateurs (2012) sur le système de justice canadien.

Le rapport du Comité d'action sur l'accès à la justice en matière civile et familiale (2013) fait également mention que les groupes pauvres et vulnérables, souvent moins scolarisés, connaissent davantage de problèmes juridiques, ce qui est bien documenté dans la littérature scientifique. De fait, chez ces populations en particulier, les problèmes se multiplieraient en raison de l'interaction continue entre problèmes juridiques, sociaux et de santé. Ainsi, selon une étude, près de 40 % des personnes ayant un problème juridique ou plus déclarent connaître d'autres problèmes sociaux ou de santé associés directement à un problème justiciable (Currie, 2007). D'autres études établissent ce type de lien dont celle de Balmer et ses collaborateurs (2010). Enfin, les principaux obstacles limitant l'accessibilité à la justice (la non-disponibilité et l'inaccessibilité d'information juridique, la complexité du droit, du vocabulaire, des procédures et des institutions et les obstacles linguistiques, culturels et de communication) seraient davantage probants chez les populations moins scolarisées (Groupe de travail sur les systèmes de justice civile, 2012).

## **Les hommes en situation de rupture conjugale et leur rapport à la justice**

La rupture conjugale est un phénomène qui touche une proportion élevée de couples et de familles au Québec (Ministère de la Famille et des Aînés, 2011). La séparation est porteuse de conséquences chez les enfants, surtout lorsqu'il en résulte qu'ils soient privés de l'un des parents (Desrosiers, Cardin et Belleau, 2012). Or, les difficultés rencontrées par des pères

pour fréquenter leurs enfants après une séparation constituent un phénomène social bien documenté par les écrits (Deslauriers et Dubeau, 2018; Dubeau, Deslauriers, Théorêt et al., 2016; Kruk, 2012). Selon la littérature scientifique la séparation conjugale est considérée comme l'une des transitions de vie les plus importantes sur le plan des enjeux humains et financiers. Les attachements et les rôles les plus significatifs sont alors remis en question et les arrangements de vie fondamentaux doivent se transformer (logement, ressources financières, responsabilités parentales, etc.). Un nombre impressionnant de décisions majeures doivent être prises, souvent rapidement, dans un contexte de forte charge émotionnelle (Cloutier, 2015; Saint-Jacques, 2014).

De l'avis de Me Alain Roy, président du Comité consultatif sur la réforme du droit de la famille (2015), les hommes et les pères ne réagissent pas à la séparation et à ses suites de la même manière que les femmes et les mères. Sur la base d'observations lors des auditions de la Commission citoyenne sur le droit de la famille, qu'il a co-présidée, Me Roy a constaté que les hommes se sentent souvent incompris et ils estiment alors que le système de justice ne fait pas écho à leurs réalités particulières. Selon lui, on doit en être conscient, à défaut de quoi les pères et les hommes vont s'en trouver grandement désavantagés et ressentir une grave injustice. Me Roy souligne aussi l'importance du soutien psychosocial pour les hommes et les pères vivant une rupture, et surtout l'importance de mieux former les professionnels du droit pour qu'ils puissent reconnaître leur détresse et les orienter vers les ressources appropriées.<sup>1</sup> Enfin, il conclut qu'il est maintenant le temps que le système ajuste aux pères et aux hommes.

Des travaux font écho à ces observations (Deslauriers et Dubeau, 2018; Dubeau et al., 2013, 2016; Dulac, Rondeau, Couteau et Camus, 2009). Il y a plus d'une décennie, ceux de Dulac et Camus (2006) nous mettaient en garde contre le danger d'érosion du sentiment de confiance dans les institutions chez les pères. Pour leur part, Roy et Tremblay et leurs collaborateurs (2017) rapportent que plusieurs facteurs de risque sont typiquement associés aux hommes dans leur rapport à leur santé et aux services. Ainsi, selon la littérature scientifique, la socialisation des hommes ne favorise pas en soi un rapprochement de ceux-ci avec les services (Roy et Tremblay, dir., 2017; Tremblay et al., 2015), tout spécialement ceux portant sur le contrôle social. C'est ainsi, par exemple, que des hommes auront peine à transiger avec des institutions comme les tribunaux ou la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Ces institutions ont leur culture propre qui s'inscrit parfois à distance de celle des hommes mettant ainsi en scène un véritable soliloque entre eux et, parfois, une incompréhension mutuelle. Et du côté des pères, bon nombre d'entre eux n'ayant pas choisi la séparation, perçoivent que la déchéance conjugale équivaut à la déchéance parentale, puisqu'ils ont davantage tendance à se retirer et à éviter de négocier des droits d'accès ou une garde partagée (Kruk, 2011).

Pour sa part, Cloutier (2015) identifie des déterminants associés à la détresse masculine en lien avec la rupture conjugale. Selon l'auteur, cinq d'entre eux concernent plus spécifiquement les hommes lors d'une séparation : un déficit de lecture émotionnelle de la situation, un moindre travail émotionnel dans le couple pour anticiper une séparation, une dégradation fonctionnelle potentiellement forte sur le plan des activités quotidiennes et domestiques,

---

1 Communication par vidéo de Me Alain Roy le 21 février 2019 dans le cadre de LA SU-PÈRE CONFÉRENCE du Regroupement pour la Valorisation de la Paternité (RVP). <https://www.rvpaternite.org/nouvelles-20190327-video-alain-roy/>

un échec de rôle tel que perçu par eux et davantage d'isolement social (Cloutier, 2015). Par ailleurs, Dulac et Camus (2006) soulignent que l'état psychologique du père influence sa manière d'entrevoir la poursuite de son rôle, surtout s'il est dans un état de détresse. Enfin, soulignons que l'une des recommandations du mémoire du Regroupement pour la Valorisation de la Paternité (RVP) présenté à la commission citoyenne sur le Droit de la Famille (Brunet et al., 2018), porte sur la nécessité de « Sensibiliser les acteurs du monde judiciaire aux réalités psychosociales des pères » (Brunet et al., 2018, p.4).

## **Une expérience : l'accompagnement professionnel**

Bon nombre d'actions et d'interventions peuvent avantageusement concourir à réduire cette distance observée entre les hommes en rupture conjugale et la justice. Les expériences sont variées et certaines se sont révélées efficaces. Le présent mémoire désire attirer l'attention sur un modèle d'interventions qui a fait l'objet d'une évaluation par les hommes en ayant bénéficié et des professionnels de la justice, soit l'accompagnement professionnel. Nous pensons que ce modèle pourrait être exportable pour différents milieux de la justice et tant pour les hommes que pour les femmes en situation de rupture conjugale.

En 2017, un projet d'accompagnement professionnel auprès d'hommes (63) vivant des difficultés avec le milieu de la justice, a été réalisé au Centre de ressource pour hommes l'AutonHommie (Roy, 2018) Précisons que l'accompagnement professionnel implique une sensibilisation du client aux us et coutumes du milieu de la justice; il sert à mieux identifier et à mieux communiquer les besoins du client en lien avec la justice; enfin, il concourt à favoriser une relation optimale avec les intervenants du milieu de la justice. Dans le contexte du projet, la formule d'accompagnement professionnel a consisté à préparer avec le client sa rencontre avec l'intervenant du milieu de la justice, à l'accompagner lors de la rencontre et à faire le bilan avec lui après celle-ci. À l'occasion, cela a impliqué d'accompagner le client à la cour et à témoigner si nécessaire.

L'évaluation de l'expérience d'accompagnement professionnel qui s'est effectuée avec les clients et les avocats participant au projet (9 au total) a permis, entre autres, de constater les effets suivants: 1) Rendre plus accessibles le vocabulaire spécialisé et les démarches à compléter pour les hommes et 2) Rapprocher les interventions des professionnels des besoins des hommes tel que préconisé par le Comité d'action sur l'accès à la justice en matière civile et familiale (2013). Plus globalement, le travail d'accompagnement professionnel a permis de réduire en partie la distance existante entre les parties en opérant une sorte de médiation entre les hommes et les institutions afin de favoriser une plus grande compréhension mutuelle (Roy, 2018).

Par ailleurs, un constat mérite d'être souligné sur la base de l'expérience de l'accompagnement professionnel. Il a été régulièrement observé que les délais durant lesquels des mesures juridiques sont appliquées, sont souvent beaucoup trop longs (le système judiciaire, de par sa lourdeur et sa complexité, ayant comme conséquence d'étirer le processus), ce qui a comme effet négatif de mettre de la pression sur une situation déjà souvent très tendue entre les parties impliquées et de priver de droits l'une des parties durant, parfois, une longue période de temps, notamment en matière de contacts avec les enfants.

En conclusion, l'expérience de l'accompagnement professionnel à AutonHomme s'est avérée concluante sur certaines dimensions-clés de l'accessibilité à la justice. Elle a notamment mis en évidence les effets positifs de l'accompagnement professionnel sur un rapprochement client intervenant, sur une meilleure compréhension mutuelle des réalités de chacun, sur la persévérance des clients dans leurs démarches ainsi que sur le fait, qu'à leur avis, ils ont gagné en confiance à travers les étapes du processus judiciaire ou de protection de la jeunesse.

## **Des recommandations pour une application concrète du droit de la famille**

Les recommandations que nous présentons dans le cadre de la consultation sur le droit à la famille visent essentiellement à favoriser un rapprochement entre les hommes et le milieu de la justice comme condition pour l'exercice d'une parentalité responsable, partagée et engagée.

- Développer des services intégrés à la rupture conjugale qui incluent les services médicaux, psychosociaux, d'hébergement, conseillers financiers et juridiques, et ce, sous le même toit;
- Soutenir financièrement des projets d'accompagnement professionnel des hommes auprès du milieu de la justice dans différents milieux communautaires;
- Offrir de la formation aux gestionnaires et aux intervenants dans le secteur de la justice sur les réalités masculines;
- Effectuer une évaluation de l'homme accusé d'agression dans un contexte de conflit conjugal après l'intervention de la police et avant la comparution en cour afin d'éviter que la situation ne dégénère inutilement;
- Documenter, par des recherches, les besoins spécifiques des hommes dans leur rapport avec la justice ainsi que leurs trajectoires particulières en période de séparation.

## **Conclusion**

Aider les hommes, c'est aussi aider les enfants, les femmes, les familles et la société. C'est ce que révèlent la littérature scientifique et les pratiques. Dans le contexte d'une réflexion sur le droit de la famille, il importe de souligner que des mesures concrètes visant à réduire la distance entre les hommes et le système de justice pourraient constituer un point d'appui certain à l'application de la réforme du droit familial.

Le champ du droit de la famille est vaste. Les problématiques engagées par ce droit sont nombreuses et diversifiées comme l'illustre le document de consultation de la Commission citoyenne sur le droit de la famille. D'autres questions que celles qui ont été abordées dans le présent mémoire auraient pu être traitées sous le regard du genre masculin en lien avec le droit familial. Nous avons fait le choix de nous centrer sur un volet probablement peu touché par les autres mémoires et qui nous est apparu pertinent dans l'analyse du rapport entre les hommes et le système judiciaire. Dans l'espoir que le mémoire puisse contribuer à l'amélioration de l'accessibilité des hommes à la justice.

## Références bibliographiques

Balmer, N.J., Buck, A., Patel, A. Denvir, C. and Pleasence, P. (2010). *Knowledge, capability and the experience of rights problems*. London: Plenet.

Brunet, M.-C., Dubeau, D. et Villeneuve, R. (2018). *Favoriser le maintien du lien père-enfant dans le meilleur intérêt de l'enfant et dans le respect des droits de la conjointe ou du conjoint*. Mémoire du Regroupement pour la valorisation de la paternité (RVP) présenté à la Commission citoyenne sur le droit de la famille. Montréal : Regroupement pour la valorisation de la paternité.

Cloutier, R. (2015). « Ruptures conjugales et détresse au masculin ». *Ordre des psychologues du Québec*. Disponible sur Internet : <https://www.ordrepsy.qc.ca/-/rupture-conjugale-et-detresse-masculine> [page consultée le 19 mai 2019].

Comité d'action sur l'accès à la justice en matière civile et familiale (2013). *L'accès à la justice en matière civile et familiale. Une feuille de route pour le changement*. Ottawa. CAAJMC. Disponible sur Internet : [http://www.cfcj-fcjc.org/sites/default/files/docs/2013/AC\\_Report\\_French\\_Final.pdf](http://www.cfcj-fcjc.org/sites/default/files/docs/2013/AC_Report_French_Final.pdf) [page consultée le 19 mai 2019].

Commission citoyenne sur le droit de la famille (2018). *Document de consultation*. Montréal : Chambre des notaires du Québec.

Comité consultatif sur le droit de la famille, A. Roy (prés.) (2015). *Pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités conjugales et familiales*. Québec : Ministère de la Justice du Québec.

Currie, A. (2007). *Les problèmes juridiques de la vie quotidienne. La nature, l'étendue et les conséquences des problèmes justiciables vécus par les Canadiens*. Ottawa : Ministère de la Justice du Canada.

Deslauriers, J.-M. et Dubeau, D. (2018). Intervention auprès des pères séparés ayant des difficultés d'accès à leurs enfants : un exemple de pratique prometteuse. *Intervention*, (147), 73-91.

Desrosiers, H., Cardin, J.-F. et Belleau, L. (2012). « L'impact de la séparation des parents sur la santé mentale des parents ». *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ÉLDEQ 1998-20100, 6 (3), Québec : Institut de la statistique du Québec.

Dubeau, D., Deslauriers, J.-M., Théorêt, J. et Villeneuve, R. (2016). « La séparation conjugale, un regard différencié porté par et sur les pères » : pp.53-72, dans M.-C. Saint-Jacques, A. St-Amand, C. Robitaille et S. Lévesque. (dir.), *Séparation parentale, recomposition familiale : enjeux contemporains* (pp.53-72). Québec : Presses de l'Université Laval.

Dubeau, D. et al. (2013). *Soutenir les pères en contexte de vulnérabilités et leurs enfants : des services au rendez-vous, adéquats et efficaces*. Rapport de recherche. Programme Actions concertées. Québec : FQRSC et MSSS.



Dulac, G. et Camus, S (2006). L'aide et le soutien aux pères en rupture d'union : aider les pères séparés aussi, *Défi jeunesse*, 7(2), 30-36.

Dulac, G., Rondeau, G., É. Couteau, É et Camus, S. (2009). La justice aux yeux des groupes de défense des droits des pères : l'érosion du sentiment de confiance dans les institutions. *Service social*, 55, (1), 67-96.

Farrow, T.C.W. (2012). *Répondre aux besoins des PNRA dans le système canadien de justice*. Livre blanc. Toronto et Edmunton : Association des administrateurs judiciaires du Canada.

Groupe de travail sur les systèmes de justice civile (2012). *Vers le futur: Réforme de la justice civile du Canada de 1996 à 2006*. Ottawa : l'Association du Barreau canadien.

Kruk, E. (2012). A Model Equal Parental Responsibility Presumption in Contested Child Custody. *The American Journal of Family Therapy*, 39, (5), 375-389.

Kruk, E. (2011). *Divorced Fathers: Children's Needs and Paternal Responsibilities*, Halifax: Fernwood Publishing.

Roy, J. (2018). *Accompagnement professionnel d'hommes vulnérables auprès d'institutions et de professionnels du domaine de la justice. Une perspective sociojuridique d'accès à la Justice*, Rapport final. Québec : Centre de ressources pour hommes l'AutonHomme.

Roy, J. et Tremblay, G., avec la collaboration de L. Cazale, R. Cloutier et A. Lebeau (2017). *Les hommes au Québec. Un portrait social et de santé*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.

Saint-Jacques, M.-C. (2014). Séparation parentale et recomposition familiale : des défis pour les parents et pour les enfants. Colloque de la FAFMRQ *Familles monoparentales et recomposées : des victoires à célébrer et des actions à poursuivre*, Montréal, 6 novembre.

Trembay, G. et Roy, J., en collaboration avec F. de Montigny, M. Séguin, P. Villeneuve, B. Roy, D. Guilmette J. Sirois-Marcil et D. Emond (2015). *Où en sont les hommes québécois en 2014. ? Sondage sur les rôles sociaux, les valeurs et sur le rapport des hommes québécois aux services*. Québec : Masculinités et Société.